



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 24

Le 18 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 5

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Arnaud BILLON qui a donné pourvoir à Isabelle APPRIOU, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE.

Secrétaire de séance : Philippe RIVIERE

N° D_2025-12-18-29

Objet : LOTISSEMENT « LE JARDIN DES ARTISTES » : TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Vu l'avis favorable des commissions en date du 9 décembre 2025,

Le 9 décembre 2020, la SNC LAMOTTE CONSTRUCTEUR 29 a obtenu un permis d'aménager pour la création d'un lotissement en 9 lots, lotissement « le Jardin des Artistes » rue Jacques Brel. Une déclaration d'achèvement des travaux (DAACT) a été réceptionnée le 04/06/2025 et n'a pas été contestée.

Il est précisé qu'une convention prévoyant le transfert des équipements communs dans le domaine communal a été passée avec la commune en date du 19 novembre 2020.

Par courrier en date du 18 novembre 2025, la SNC LAMOTTE CONSTRUCTEUR 29 demande le transfert, dans le domaine public de la commune, des espaces et équipements communs de ce lotissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le transfert dans le domaine communal.

Landivisiau, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE





VILLE DE
LANDIVISIAU

Plan cadastral

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121829-DE



